



AVIS DE COURSE



Inter ligue HANDIVOILE HANDIVALIDE 2^{ème} Edition « La MINI TRANSLAC » (Grade 4)

Hansa Solo/Double – Liberty - Mini Ji – Néo 495

Samedi 27 et dimanche 28 avril 2024

Autorité Organisatrice : Cercle de Voile de Cazaux Lac

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression en l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de classe si elles s'appliquent.

2. PUBLICITE [DP][NP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des Classes :

- tous les bateaux de la classe Miniji
- tous les bateaux en intersérie Hansa
- les Liberty, Néo 495 et 2.4

Pour faciliter leur accueil et l'organisation, il est demandé aux concurrents de se préinscrire sur le CVCL : https://cvcl.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=125038&controle=6934d7dc
En prépayant les droits d'inscriptions

Les inscriptions en ligne seront closes le **25 Avril 2024 à 18 00.**

4.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent
4.3 présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

5. DROITS À PAYER –

5.1 Les droits d'inscription sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 21/04/2024 inclus	A compter du 22/04/2024
Hansa Solo	21 €	31 €
Hansa Liberty	21 €	31 €
Miniji	21 €	31 €
Hansa Double	42 €	62 €

6. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	27 avril 2023	09 h 00 à 12h00
Jauges et contrôles	27 avril 2023	09 h 00 à 12 h 00

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
27 avril 2024	13 h 00	Toutes
28 avril 2024	10 h 00	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront construits.
7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2(a) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand plus 3 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP][NP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

La remise des Prix aura lieu dès que possible après décisions du jury..

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Francis DUBES Tél : 06 70 00 89 24

secretariat@cvcl.fr;



ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

27 au 28 avril 2024 : Interligue Handivoile

2^{ème} Edition de « La MINI TRANSLAC »

PARCOURS « construits » :

les bateaux navigent autour de bouées mouillées
à l'intérieur du rond.

